

Territoires, efficacité et simplicité

P4

Adhésions à des organismes extérieurs

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'AUTORISER

au titre de l'année 2025, le renouvellement des demandes d'adhésions de la Région des Pays de la Loire aux organismes extérieurs présentés en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Eléonore REVEL, Raymond de MALHERBE,

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble.

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Stéphane GACHET, Antoine CHÉREAU, Yamina RIOU, Richard THIRIET, Roch BRANCOUR.

REÇU le 24/06/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs